

UNE FILIÈRE DE SOINS PSYCHIATRIQUES ENGAGÉE DANS UNE PRISE EN CHARGE DE QUALITÉ

Nos ambitions : écoute, dépistage, diagnostic, orientation et prévention

- Assurer des soins appropriés sans délais aux personnes détenues souffrant de troubles psychiques
- Sécuriser ces soins dans le cadre spécifique de l'exercice de la mission pénitentiaire.

Nous devons concilier la nécessité de proposer une prise en charge soignante dans des conditions équivalentes à celles dont bénéficie l'ensemble de la population, avec les contraintes liées à la détention et à la sécurité des personnes détenues, soignantes ou de l'Administration Pénitentiaire.

UNE FILIÈRE DE PRISE EN CHARGE DIVERSIFIÉE ET GRADUÉE

DSP niveau 1 : soins de proximité en consultation au sein du Centre pénitentiaire d'Orléans Saran

DSP niveau 2 (ex-SMPR) : 18 places pour une prise en charge en hospitalisation de jour au sein du centre pénitentiaire d'Orléans saran

Niveau 3 en UHSA (Unité Hospitalière Spécialement Aménagée) : hospitalisation à temps complet, avec ou sans consentement, en milieu hospitalier pour observation, diagnostic et surveillance 24h/24.

Appartement d'Insertion : 4 places dans un appartement commun avec une équipe pluri-professionnelle chargée de l'accompagnement sanitaire et sociale

Un échange d'informations strictement nécessaires entre les cadres de l'Administration Pénitentiaire et les équipes sanitaires.

Un respect du secret professionnel et des positions éthiques et professionnelles.

UN TRANSFERT SÉCURISÉ DES PATIENTS

Le transport est assuré par les professionnels de l'Administration Pénitentiaire et un équipage sanitaire pour les admissions sous contrainte.

NOS CORRESPONDANTS

Région Centre

- Maison d'arrêt :
Blois 41 Loir-et-Cher
Bourges 18 Cher
Tours 37 Indre-et-Loire
- Centre de détention
Châteaudun 28 Eure-et-Loir
- Centre pénitentiaire
Châteauroux 36 Indre
Orléans-Saran 45 Loiret
- Centre de semi liberté
Montargis 45 Loiret

Région Champagne Ardennes

- Maison d'arrêt
Troyes 10 Aube
- Centre de détention
Villenauxe La Grande 10 Aube

Région Bourgogne

- Maison d'arrêt
Auxerre 89 Yonne
Nevers 58 Nièvre
- Centre de détention
Joux la Ville 89 Yonne

LIENS ET CONTACTS

Tous les formulaires d'admission sont téléchargeables sur le site de l'EPSM :

<https://www.epsm-loiret.fr/telechargement/#docPenitentiaire>

UHSA

21 rue de la Forêt
45400 Fleury les Aubrais
Tel : 02 38 60 79 83
Fax : 02 38 55 72 20

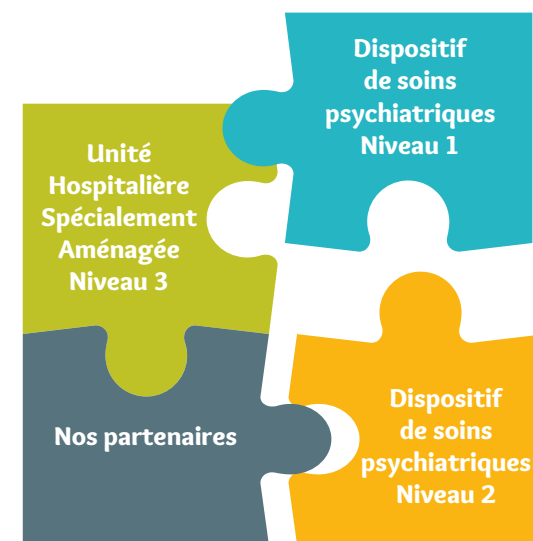
DSP 1 et 2

4024 ancienne route de Chartres
BP 40125 45770 Saran
Tel : 02 18 69 51 66
Fax : 02 38 56 76 35

EPSM du Loiret Georges Daumézon

Tel : 02 38 60 59 58
tel : 02 38 60 57 27 (hospitalisation sous contrainte)
Fax : 02 38 86 77 67

FILIÈRE DE SOINS PSYCHIATRIQUE AUX PERSONNES DÉTENUES



PÔLE DE PSYCHIATRIE EN MILIEU PÉNITENTIAIRE



GEORGES DAUMÉZON
Établissement Public de Santé Mentale du Loiret

DSP NIVEAU 1

Niveau Local au Centre Pénitentiaire Orléans-Saran

Le Dispositif de Soins Psychiatriques (DSP) est une structure de soins implantée dans les locaux de l'administration pénitentiaire du Centre Pénitentiaire d'Orléans-Saran (CPOS). Le CPOS accueille environ 800 détenus dont une trentaine de femmes.

Soins de proximité ou soins ambulatoires gradués et diversifiés qui intègrent :

LA CONSULTATION

- Entretiens de dépistage précoce des troubles psychiatriques et prévention du suicide
- Consultations médicales et infirmières
- Suivis par psychologues

L'ACTIVITÉ EN ACCUEIL THÉRAPEUTIQUE À TEMPS PARTIEL

Activités thérapeutiques de soutien, d'actions sociologiques et éducatives (éducation à la santé) sous forme d'ateliers thérapeutiques en individuel ou collectifs.

ORIENTATION

Orientation des patients par l'équipe de l'unité sanitaire du CPOS sur dépistage des troubles, signalements par les agents de l'Administration Pénitentiaire, demandes des détenus eux-mêmes.

L'équipe travaille en étroite collaboration et coordination avec l'équipe médicale du Dispositif de Soins Somatiques (DSS) et en lien avec l'administration pénitentiaire notamment pour la prévention du suicide.

DSP NIVEAU 2 (EX-SMPR)

Niveau Régional Sanitaire du Centre-Val de Loire

Soins en hospitalisation de jour qui s'adressent aux détenus des sept établissements pénitentiaires de la région Centre-Val de Loire, représentant au total une population pénale d'environ 2300 personnes.

Le CPOS propose 18 cellules d'hébergement à proximité de l'unité de soins. Les soins sont individualisés ou collectifs alternant des consultations, des thérapies individuelles et des activités en ateliers thérapeutiques.

ORIENTATION

Par les équipes sanitaires des établissements pénitentiaires de la région Centre-Val de Loire

ADMISSION

Formalités administratives :

- Formulaire d'admission à remplir par le médecin demandeur
- Consentement du patient pour les soins avec courrier motivant sa demande
- Admission sur accord médical du DSP, par courrier retour
- Le directeur du CPOS prononce l'affectation en zone d'hébergement dédiée au DSP niveau 2 après avis médical du DSP (Formulaire d'affectation)
- Accord de transfèrement de l'Administration Pénitentiaire (DISP Dijon)

Tous les documents sont à faxer au 02 38 56 76 35 (secrétariat du DSP)

UHSA (NIVEAU 3)

Niveau Inter Régional Pénitentiaire de Dijon

Soins à temps complet en Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA) de 40 lits implantée au sein de l'EPSM du Loiret Georges Daumézou. La population carcérale relevant de l'UHSA est d'environ 4200 personnes dont des femmes et des mineurs. Unité de soins mixte par exception aux principes pénitentiaires de séparation des détenus majeurs et mineurs, femmes et hommes. L'objectif thérapeutique est d'offrir une prise en charge individualisée par observation clinique 24h/24h et d'offrir un travail sur la socialisation dans le cadre de la vie collective et de la participation aux groupes thérapeutiques à médiation.

ADMISSION SELON 2 MODES

Dans tous les cas, lien téléphonique préalable (02 38 60 79 83) auprès du médecin de l'UHSA pour s'assurer de la disponibilité d'une place ou convenir d'une date éventuelle.

Avec consentement du patient détenu

- Fiche de renseignements cliniques à remplir par l'équipe sanitaire demandeuse
- Consentement du patient pour les soins
- Accord médical de l'UHSA (annexe 4A) pour l'admission et date
- Transfert par l'équipe pénitentiaire de l'UHSA

Sur décision du représentant de l'État (SDRE)

- Formalisation de la demande médicale par certificat
- Arrêté préfectoral du département de l'établissement pénitentiaire demandeur
- Arrêté préfectoral du département du Loiret
- Admission par le directeur de l'EPSM du Loiret Georges Daumézou (annexe 4B)
- Ordre de transfèrement par l'Administration Pénitentiaire (DISP Dijon)
- Transfert par l'équipe sanitaire et pénitentiaire de l'UHSA

Dans les deux cas, tous les documents sont à faxer au 02 38 55 72 20 (secrétariat de l'UHSA)

La continuité des soins s'organise en articulation avec le dispositif de prise en charge ambulatoire : DSS et DSP niveau 1 et 2 des établissements pénitentiaires de l'inter région relevant de l'UHSA d'Orléans